MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque au sol

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Blue EnerFreeze

Raison sociale

N° SIRET

8 4 4 1 0 4 8 5 1 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

DUMONT

Prénom(s)

BENJAMIN

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Puissance d'environ 749,36 kWc

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

1292 panneaux photovoltaïques de 2,18 m² (emprise centrale: 7 667m²) de 580 Wc chacun, installés par 4 sur 323 structures métalliques fixées à des longrines préfabriquées en béton (Montage et câblage des panneaux en usine). Hauteur tables :1,13 m. Inclinaison fixe de 22°.
Structure sans fondation ni démolition. Maintien au sol grâce à son propre poids et à des fers à béton de gros diamètre assurant un ancrage des longrines.
Rangées de modules reliées à 2 Onduleurs installés dans des Shelter (cage de protection en acier) en bordure de centrale ; Shelters fixés sur structure porteuse en béton ancrée grâce à des fers à béton (démontable et transportable).
Les câbles entre les modules et les onduleurs (courant continu), puis les onduleurs et le bâtiment STEF (courant alternatif 400 V vers le Tableau Général Basse Tension n°2 existant de 1250 kVA) seront enterrés à au moins 0,8 m de profondeur.
La centrale sera clôturée (Fil de fer galvanisé ; Hauteur 2 m) et accessible par un portail verrouillé.

4.2 Objectifs du projet

Projet porté par la société BLUE ENERFREEZE, filiale énergie d'IMMOSTEF, foncière du Groupe STEF, entreprise française leader européen de la logistique et du transport frigorifique, le projet couvrira environ 19% des besoins du site STEF, ce qui correspond à 100% de la production de la centrale.
L'objectif est de valoriser du foncier disponible (dans l'attente d'une éventuelle extension de bâtiments) en produisant au plus près des installations consommatrices une énergie renouvelable et décarbonée, et en réduisant la dépendance du groupe à la volatilité du prix de l'énergie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Durée approximative des travaux: 2 mois
Les modules seront livrés pré-assemblés par blocs de 4 en position verticale, puis dépliés sur le terrain, et ancrés par des fers à béton fichés dans le sol. Cette phase nécessitera plusieurs déplacements de poids lourd entre l'atelier de fabrication-assemblage (VMH Energie rue André Charles Boulle 86100 Châtellerault) et le site d'implantation.
Les terrassements concernent les tranchées de 80 cm de profondeur pour enfouissement des câbles entre les tables et les onduleurs, et entre les onduleurs et le TGBT n°2 existant au sein du bâtiment, ainsi que le scellement des poteaux de clôture et du portail.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation comprendra des visites régulières de contrôle des installations, de vérification de l'intégrité du site, et d'entretien de la végétation au sol (prairie).
Le démantèlement sera facilité par le caractère réversible de l'installation: les structures porteuses des modules seront repliées et chargées sur camion après extraction des fers à béton servant à l'ancrage des longrines. Les câbles reliant la centrale aux onduleurs et ces derniers au TGBT n°2 de l'entreprise seront déposés après affouillement des tranchées; Celles-ci seront immédiatement rebouchées avec la terre excavée.
L'ensemble de l'installation pourra être réutilisée partiellement ou en totalité sur un autre site, ou recyclée en cas d'exploitation prolongée sur le site STEF de Atton (25 à 30 ans).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable au titre de l'article R. 421-9 du code de l'urbanisme (puissance crête inférieure à 1 MWc)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol Modules, rangées, lignes Onduleurs Puissance	7 667m² 323 tables de 4 modules de 580 Wc chacun 2 749,36 kWc (793 MWh/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : rue Pierre Adt

Lieu-dit : Zone d'activité Atton Sud

Localité : Atton

Code postal : 5 4 7 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 6 ° 0 6 ' 3 8 " 7 Lat. : 4 8 ° 5 3 ' 1 3 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UX (Activité industrielle) du Plan local d'urbanisme d'Atton (dernière procédure approuvée le 6 sept. 2011)

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Une ZNIEFF de type 1 est située à 30 mètres du projet au sud de la rue Pierre Adt (voir note jointe)
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	PPBE Sens approuvé le 29 janvier 2015 PPBE Etat (LGV Paris-Lyon) juillet 2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	(voir note jointe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PSS vallées des rivières la Meurthe et la Moselle PPRI de Blénod-les-Pont-à-Mousson approuvé le 8 juillet 2010 Projet en dehors de ces périmètres réglementaires (voir note jointe)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	(Voir note jointe)
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche est à 4 km au sud-ouest du projet ; (voir note jointe)
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Les déblais des tranchées pour le passage des câbles DC et AC seront replacés dans les tranchées et le cas échéant régalés sur le terrain. Le remblai situé dans l'emprise du projets sera régalé sur place pour former une plateforme accueillant la centrale.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le fonctionnement de l'installation ne nécessite aucune alimentation en eau et ne produira pas d'effluents. Les eaux pluviales seront infiltrées sur place sous les modules. Le seul recours à la ressource en eau concerne la défense incendie; Celle-ci sera assurée via la réserve incendie de 480 m3 au sein du bâti STEF.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Voir argumentaire note technique jointe
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le périmètre du projet n'entretient aucune relation hydraulique ou biologique avec le site Natura 2000 le plus proche situé à 4 km (Voir argumentaire note technique jointe).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Terrain d'implantation classé en UX (zone à vocation industrielle) au PLU et occupé par une prairie (non humide) rudérale sur sol remanié (pour partie en remblai) qui sera conservée sous les panneaux et entretenue par fauche. Seuls les longrines sur lesquels reposeront les structures couvriront le sol; Elles seront déposées en fin d'exploitation ce qui libérera la surface de pleine-terre sous-jacente.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Sismicité aléa très faible. Retrait-gonflement d'argile aléas fort Hors aléa mouvement de terrain (zone d'aléa fort à 1 km au sud)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Sauf période travaux (livraison des modules et des onduleurs).
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Orientation panneaux sud -9°+ faibles pentes + environnement bâti (zones UX) ou naturel (Zone N en ZNIEFF1) = les panneaux n'induiront aucune gène (éblouissement) sur les usagers de la route.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Installations conçues pour un démontage rapide sans modification du sol en place et réutilisables sur d'autres sites en cas de besoin du foncier pour l'extension de l'activité principale du site STEF. A terme (durée d'exploitation maximale 25 à 30 ans), les panneaux seront recyclés. Les structures porteuses (cadres métalliques et longrines) sont réutilisables au-delà de ce délai, et peuvent être recyclés (matériaux inertes).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Projet en zone de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) seuil 3 000 m² art. L. 522-5 du code du patrimoine (voir note jointe). le périmètre d'implantation du projet couvre une surface d'environ 7 247 m². Hors Site Patrimonial Remarquable de Pont-à-Mousson (situé à 3 km)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	La centrale est entièrement démontable de manière à permettre une éventuelle extension de l'activité en place (STEF).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Néant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de l'absence d'incidence notable du projet sur son environnement proche ou éloigné (voir note jointe) et donc de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation desdites incidences, celui-ci ne parait pas justifier une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Note technique complémentaire réalisée par le bureau d'études en environnement Patrick PERON Expertise & Conseil (comprend les annexes obligatoires n°3, n°4, n°6, n°5 et n°7)	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom BESSON

Prénom ELISE

Qualité du signataire RESPONSABLE ENVIRONNEMENT

À LYON

Fait le 15/05/2024

Signature du (des) demandeur(s)